

PRIORITÉS DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL, PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX POUR UNE ACTION CONCERTÉE EN 2012-17

Lors de la conférence qu'ils ont tenue à Sherbrooke, au Québec, les 1^{er} et 2 août 2013, les ministres responsables du Sport, de l'Activité physique et des Loisirs au sein des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) ont approuvé la liste suivante de priorités FPT pour une action concertée, ciblant les efforts collectifs des gouvernements pour la période 2012-2017.

Les priorités des gouvernements FPT pour une action concertée constituent le plan d'action conjoint des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour la mise en œuvre de la PCS 2012. Celui-ci sera accompagné par des plans d'action propres à, et développés par, chacun des gouvernements ainsi que des plans d'action élaborés par des organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant dans le secteur du sport et dans les secteurs connexes.

1. Appuyer les programmes d'initiation au sport, en mettant l'accent sur les populations traditionnellement sous représentées et/ou marginalisées.
2. Promouvoir dans tous les contextes sportifs un meilleur accès aux Canadiens étant dans une situation économique précaire.
3. Élaborer une méthode de collecte de données conjointe qui permettra d'établir les priorités en matière d'infrastructure pour les secteurs du sport et des loisirs.
4. Définir et clarifier les rôles et les responsabilités des gouvernements et des principales organisations d'intervenants du système du sport de haut niveau et du sport compétitif.
5. Examiner les progrès accomplis au chapitre du Cadre stratégique concernant l'accueil de manifestations sportives internationales au Canada, et achever sa mise en œuvre.
6. Travailler avec les collectivités autochtones afin de cerner les priorités et d'entreprendre des initiatives pour favoriser le développement du sport autochtone ainsi que l'utilisation du sport à des fins de développement communautaire et social¹.
7. Lancer des initiatives visant à améliorer la sécurité et à enrayer le harcèlement dans tous les contextes de la participation au sport.
8. Collaborer avec les intervenants du secteur du sport afin d'établir des priorités et des stratégies pour améliorer la capacité du système sportif.

¹ Le Québec reconnaît l'effet positif du sport sur le développement économique et social, mais ne souscrit pas à l'inclusion de cet objectif dans une politique canadienne du sport.

9. Promouvoir la mise en œuvre du programme Au Canada, le sport c'est pour la vie (ACSV) ou de programmes équivalents dans le secteur du sport et dans les secteurs connexes².
10. Mettre en œuvre une stratégie d'engagement afin d'optimiser la contribution des ONG du secteur du sport et des secteurs connexes à la mise en œuvre de la PCS de 2012³
11. Promouvoir les possibilités de collaboration et d'harmonisation avec Canada actif 20/20 et le Programme national en matière de loisirs⁴.

² Dans les « secteurs connexes », les efforts seront déployés en fonction de ce que chacun des gouvernements provinciaux et territoriaux jugera approprié.

³ *Ibid.*

⁴ Le Québec possède ses propres programmes, plans d'action, objectifs et cibles pour la promotion de l'activité physique et d'un mode de vie sain et pour les loisirs. Il participe aux initiatives pancanadiennes en échangeant de l'information et en présentant des pratiques exemplaires.